

## SOCIÉTÉ

## Les sénateurs favorables à un 80 km/h au cas par cas

Ils ont amendé le projet de loi d'orientation des mobilités afin de permettre aux départements d'adapter la vitesse selon les routes.

ANGÉLIQUE NÉGRONI

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE** Ils avaient été à l'origine de la fronde contre la généralisation du 80 km/h sur nos routes et ils viennent de voter un texte pour annuler cette mesure. Au quatrième jour d'examen du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) devant la Chambre haute du Parlement, les sénateurs ont voté, ce mardi, un amendement pour que cette limitation qui s'applique depuis le 1er juillet dernier sur le réseau secondaire soit reconsidérée dans certains cas. Avec ce texte dont il est à l'origine, le sénateur LR de la Haute-Saône, Michel Raison, compte ainsi donner de nouvelles attributions aux présidents des départements en les rendant maîtres de la vitesse sur leur territoire. Il souhaite que ces responsables locaux puissent de nouveau imposer sur certains tronçons le 90 km/h qui a été détrôné par le 80 km/h.

« Mais ces derniers ne décideraient pas seuls de ces aménagements. Je propose la création de comités dans lesquels les préfets interviendraient pour analyser l'accidentalité et voir dans quelle mesure il est pertinent de revenir sur le 80 km/h », explique le sénateur en se félicitant de ce vote.

Selon lui, cet amendement qui vient d'être adopté rejoint la vision du chef de l'État sur le sujet. Dans le cadre du grand débat, Emmanuel Macron a semble-t-il ouvert la porte à des aménagements possibles, en demandant notamment « une manière plus intelligente de mettre en œuvre » cette mesure. « Avec ce texte, j'ai donc pris au mot le président de la République qui suggérait par ailleurs des propositions pour que l'on revienne sur cette généralisation du 80 km/h », indique Michel Raison, qui défend par ailleurs le rôle dévolu à ces présidents de collectivités locales. « Dans le cadre de transfert de compétences,

l'État n'hésite pas à les rendre responsables dans bien des domaines. Alors pourquoi ne pas leur faire confiance quand il s'agit de sécurité routière ? »

Avec ce texte, les sénateurs placent de nouveau au cœur de l'actualité cette mesure qui, pour beaucoup, a été le détonateur du mouvement des « gilets jaunes ». Avant de se mobiliser contre la hausse des prix du carburant, nombre d'habitants de territoires reculés s'étaient, en effet, opposés à cette limitation qui touche en grande partie leur réseau. En multipliant les manifestations, la France rurale s'était alors soulevée contre ce pouvoir central qui, selon elle, ne l'écoute pas.

## « Convaincre les députés »

Également vent debout contre ce tour de vis sur les routes, l'association 40 Millions d'automobilistes se réjouit de l'adoption de ce texte. À l'occasion de ce vote, elle a décidé de lancer une consultation auprès de l'ensemble des présidents des conseils départementaux pour connaître leur position sur le sujet. Mais, à ce jour, rien ne dit que cet amendement sera définitivement adopté. Il va lui falloir passer le barrage de la prochaine commission mixte paritaire, qui se réunira après l'examen total de la loi, d'ici quelques semaines. « Et il nous faudra alors convaincre les députés. La bataille va être rude », admet Michel Raison, qui a contre lui le chef du gouvernement. Même si Édouard Philippe a lui aussi laissé entrevoir la possibilité de possibles aménagements de la mesure, il reste avant tout le plus ardent défenseur du 80 km/h, qui doit être expérimenté durant un an. Cette baisse de la vitesse doit, selon les scientifiques, permettre de sauver des vies. Près de 400 chaque année.

---

Le Figaro - mercredi 27 mars 2019